

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 12 NOVEMBRE 2018 à 8h30	Date de convocation : 6 novembre 2018
---	---------------------------------------

Délibération
N°B2018_142

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

EXCUSES : Guillaume HERAS, Christian LAPALU, Magali VERGNES

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Isabelle HERPE délibération (N°B2018_128 à N°B2018_130), Roger BRUNEL (délibération N°B2018_134, N°B2018_144 et N°B2018_147),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Michel JAMMES,

Nomenclature Etat : Domaines et compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS – ECOLE D'ARTS PLASTIQUES – Nouvelle convention de partenariat entre l'IME les Hirondelles et le Grand Narbonne

L'Ecole d'Arts Plastiques du Grand Narbonne s'est engagée dans une politique d'offre des enseignements artistiques de qualité, cohérente et diversifiée.

Dès lors, l'Ecole d'Arts Plastiques intervient auprès d'équipements de tous ordres, notamment en direction de publics dits "empêchés", à savoir ne pouvant avoir un accès facile à une éducation ou une sensibilisation artistique.

Dans un souci de service public ouvert à tous, cet équipement culturel a souhaité ouvrir ses enseignements à des publics spécifiques, et notamment aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Depuis l'année scolaire 2013-2014, l'Ecole d'Arts Plastiques du Grand Narbonne a engagé un travail pédagogique auprès des enfants de l'Institut Médico-Educatif (IME) des Hirondelles dans le cadre d'un accueil fait à des petits groupes d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes.

Ainsi, pour la rentrée 2018, cet équipement culturel souhaite renouveler ce partenariat et mettre en place des séances hebdomadaires d'ateliers plastiques dans ses locaux pour un groupe de 7 adolescents et jeunes adultes.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'IME les Hirondelles dont le projet est annexé au présent rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 16/11/2018
et de sa publication
le : 16/11/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

